



Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20251204-202555-DE

SLO  
128

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil Municipal de BRACH,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code  
Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2025

**Nombre de conseillers**

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSHEL pouvoir Jacques LASSALLE, Audrey JOLLY pouvoir Chantal BOURDELAS

Secrétaire de séance : Isabelle DUVILLARD

**DELIB\_2025/55\_Finances**

**Tarification des concessions cinquantenaires, trentenaires et quinzenaires**

Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223-1 et suivants ;

**VU** la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 23 septembre 2008 fixant le tarif des concessions cinquantenaires, trentenaires et quinzenaires ;

**VU** le règlement intérieur du cimetière communal ;

**CONSIDERANT** qu'au sein d'un cimetière, les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le Conseil municipal ;

**CONSIDERANT** que les concessions temporaires telles que les concessions cinquantenaires, trentenaires et quinzenaires sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de fixer les nouveaux tarifs pour les concessions, cases de columbariums et redevances funéraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**PROPOSE** de fixer les tarifs pour les concessions, taxes et redevances funéraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit :

Concessions	Cavurne	Tombe	Caveau	Caveau
	1m2	2m2	3m2	4m2
50 ans	250,00€	500,00€	1 000,00€	1 500,00€
30 ans	175,00€	350,00€	700,00€	1 050,00€
15 ans	100,00€	200,00€	400,00€	600,00€

**PROPOSE** de fixer les tarifs des cases, taxes et redevances funéraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour les columbariums :

Columbarium	Tarif
15 ans	200,00€
30 ans	350,00€
50 ans	500,00€

Après ~~en~~ avoir délibéré, le Conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DE FIXER** les tarifs précités pour les concessions, taxes et redevances funéraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**DE FIXER** les tarifs précités pour les cases, taxes et redevances funéraires des columbariums à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**D'IMPUTER** les recettes correspondantes à l'article 70311.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
I.DUVILLARD

Le Maire,  
D.PHOENIX

